



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°7 - Septembre 2010

Sommaire

1- *Edito*

2- *Communiqué commun
des organisations syndi-
cales de retraités*

3- *Raboter*

4- *Journée européenne
d'action*

5- *Cocorico... couac*

6- *CNRPA*

7 septembre, 29 septembre, 14 octobre Trois journées de mobilisation

Les retraités participeront nombreux aux trois journées de mobilisation.

Le 7 septembre, à l'appel des organisations syndicales françaises (sauf Force Ouvrière), les salariés, les retraités, les demandeurs d'emploi agiront contre le projet de loi gouvernemental sur les retraites, projet injuste et inacceptable.

Le 29 septembre, à l'appel de la confédération européenne des syndicats (CES), ils manifesteront à Bruxelles ou localement, pour exiger une autre politique économique : « Non à l'austérité ! Priorité à la croissance et à l'emploi ». Tel est le mot d'ordre de la CES.

Le 14 octobre, à l'appel des organisations syndicales de retraités (Inter UCR), les retraités feront entendre leur colère, tout particulièrement sur leur pouvoir d'achat.

L'UNSA Retraités est partie prenante de ces trois journées de mobilisation. Ses militants et ses adhérents participeront nombreux à ces journées.

Vous trouverez, dans cette lettre, toutes les informations nécessaires.

Communiqué commun des organisations syndicales de retraités

Les retraités participeront au succès des manifestations du 7 septembre

La mobilisation importante de tous, notamment le 24 juin 2010, a prouvé la détermination des salariés, des retraités, des demandeurs d'emploi... pour s'opposer au projet gouvernemental injuste et inacceptable de réforme des retraites.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :
Unsa-retraites@unsa.org



Une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations a été décidée par les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA. Cette journée du 7 septembre doit être une réussite pour continuer à faire pression sur le gouvernement.

Les organisations syndicales de retraités de l'Inter UCR (CFDT, CFTC, CGT, CFE-CGC, UNSA et FGR-FP) demandent à tous les retraités de se joindre massivement aux manifestations qui seront organisées le 7 septembre à l'appel des organisations syndicales. Elles expriment clairement leur solidarité intergénérationnelle avec les salariés.

La participation du plus grand nombre sera un élément déterminant pour faire barrage au projet gouvernemental de réforme des retraites.

A Paris, le 25 août 2010

■ Raboter

Jolie action professionnelle. Quoi de plus agréable à contempler que des copeaux jaillissant de la varlope glissant sur le morceau de bois, ils se tordent en volutes gracieuses.

En la circonstance actuelle, la chose est beaucoup plus inquiétante : raboter les niches fiscales, c'est diminuer leur importance. On peut se réjouir ou s'effrayer, notamment dans ce dernier cas lorsqu'on s'attaque aux avantages accordés aux foyers pour des raisons sociales ou familiales.

Ceci pourrait être un exemple. Depuis toujours, les avantages familiaux ne sont pas intégrés dans les revenus, donc non imposables. Un député de la majorité (UMP) souhaite que soient incluses dans la déclaration d'impôts les majorations familiales servies aux retraités lorsqu'ils sont père ou mère de trois enfants, cela donnerait en 2010 un surplus de recettes fiscales de 580 millions.

■ 29 septembre 2010 Journée européenne d'action

Tous les états membres de l'Union Européenne mettent en place ou planifient des coupes importantes et prématurées dans les dépenses publiques afin de réduire leur déficit.

Cela signifie des pertes d'emplois, des diminutions de salaires, des retraites et des aides sociales entraînant une aggravation de la récession. La Confédération européenne des syndicats organise une journée d'actions qui prendront la forme de rassemblements, manifestations dans les grandes villes.

Une grande manifestation aura lieu à Bruxelles, le même jour, coïncidant avec une réunion des ministres européens des finances. Elle appuiera ainsi les délégations qui rencontreront des dirigeants européens.

Réservez cette date, nous vous adresserons à la rentrée les précisions nécessaires.

La Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) est, bien entendu, partie prenante au nom de la solidarité intergénérationnelle et la défense de l'avenir des retraites.

Cocorico... couac !

1) Écoutons bien Madame Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur :

« Les dépenses d'un étudiant n'ont pas plus augmenté que l'inflation annuelle, soit 1,64% ». Dont acte. Elle utilise cet argument pour contrer les syndicats estudiantins qui estiment l'augmentation entre 2,5% et 3,3%. Pour nous, c'est reconnaître une inflation au moins égale à 1,64% (1).

2) Autour du 15 de chaque mois, l'INSEE (l'Institut des Statistiques) publie l'évolution des prix à la consommation. **Cocorico !** les prix ont baissé de 0,3% en juillet par rapport au mois précédent... mais... **Couac**, l'inflation annuelle est de 1,6% en augmentation de 0,2% sur la période de référence précédente : en d'autres termes, les prix ont plus baissés en juillet 2009 qu'en juillet 2010.

3) Août 2010, des augmentations des dépenses énergétiques : gaz, électricité... Ne jouons pas les oiseaux de mauvaise augure précocément, attendons !

4) Une chose est maintenant certaine : les retraités doivent montrer leur mécontentement, ils ne peuvent accepter cette baisse en 2010 de leur pouvoir d'achat (près de 1%) comme celles des années précédentes.

Il faut montrer notre détermination et se mobiliser massivement pour **la journée revendicative et d'actions prévue le 14 octobre**. Le pouvoir d'achat est l'axe essentiel de notre revendication, il est hélas complété par l'augmentation effective des dépenses de santé, la menace sur la prise en compte de la perte d'autonomie.

(1) loin des 0,9% accordé par le gouvernement

Communiqué du CNRPA

L'aide aux personnes âgées fragiles.

Rapport d'information présenté par Mme Valérie ROSSO-DEBORD, au nom de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur « la prise en charge des personnes dépendantes ».

Dans la ligne de son dernier communiqué du 17 juin 2010, le CNRPA représentant notamment les associations et organisations représentatives des 15 millions de retraités s'oppose fermement à de nombreuses mesures préconisées par le rapport présenté par Mme ROSSO-DEBORD, le 23 juin 2010.

- Ce rapport ne traite que des personnes âgées et avalise ainsi l'abandon de la convergence entre le soutien aux personnes en situation de handicap quel que soit l'âge.



- Il est inacceptable d'envisager d'exclure les personnes en GIR 4 du bénéfice de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA). C'est nier l'indispensable action de prévention contre l'aggravation de la perte d'autonomie de ces personnes.

- Le CNRPA rappelle son souhait de voir mis en place un droit universel à compensation de la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale. Il s'oppose donc à l'intervention d'assureurs dans le cadre d'une assurance obligatoire à 50 ans. Le rapport entre le niveau moyen des retraites et le coût de l'accès aux soins et services liés à la perte d'autonomie rend totalement inopérante une telle suggestion qui aboutira à terme à supprimer l'APA.

- Le CNRPA réitère son opposition au recours sur succession, injuste puisqu'il pénalise les seules personnes ayant perdu leur autonomie et leur famille.

- Le CNRPA déplore que dans ce rapport, les retraités soient mis financièrement à contribution à hauteur de 1,2 % : 0,9 % au titre de l'alignement du taux plein de la CSG et 0,3 % au titre de l'extension de la contribution sociale pour l'autonomie (CSA). Cette attaque supplémentaire sur le pouvoir d'achat des retraités doit être écartée vigoureusement. Les retraités sont prêts à participer à l'effort national en même temps que toutes les catégories de citoyens dans le cadre de plans équitables

En conséquence, le CNRPA demande que ces propositions iniques ne soient pas suivies d'effet.

Fait à Paris, le 1er juillet 2010

contacter l'UNSA-Retraités :

UNSA-Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax : 01 48 18 88 94
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org